



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Christophe AVENA
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Mélanie BALSON
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH

Madame Céline MAGLICA
Monsieur Billy CHRETIEN
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Jordane GALLOIS
Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis GUVENATAM
Madame Vanessa VAIZANT
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET
Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
Monsieur Florent COLOMBO
Monsieur Maël SZABELSKI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur Benoît BORDAT
Madame Emilie SIMONE
Madame Nina MARTINS
Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Laurence GERBET
Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Antoine CAMUS
Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Julien HUBERT

Membres absents :

Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : AMENAGEMENT

Mandat d'études et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux préalables en vue de la reconversion d'une friche industrielle dite « site Parker » - Convention de prestations intégrées avec la Société publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » - Avenant n°1

La Ville de Dijon a confié à la Société publique locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) l'opération « reconversion d'une friche industrielle dite « Site Parker » par voie de convention de prestations intégrées portant mandat d'études et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux préalables.

L'entreprise Parker, qui exerçait sur le site des activités relevant de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), a transféré son activité vers une nouvelle usine et a cessé toutes ses activités industrielles sur ce site depuis le 15 octobre 2015.

La Ville de Dijon a souhaité engager des études préalables et des travaux en vue de mener à bien la procédure de tiers demandeur relative à la réglementation sur les ICPE, ainsi que réaliser des études urbaines, programmatiques, techniques et financières afin de mesurer le potentiel de reconversion de cette friche industrielle.

Les études préalables objets du mandat n'ont que partiellement été débutées alors que le mandat est venu à échéance le 26 avril 2026.

Le volet 1 concerne la gestion de la problématique de la pollution du site, notamment avec des études relatives aux missions d'études et de suivi pour l'élaboration du plan de gestion des terres polluées sous procédure de tiers demandeur (ICPE), des sondages complémentaires, des études environnementales et toute autre étude nécessaire à la procédure du plan de gestion et à la réglementation ICPE, et l'élaboration de dossiers de demandes de subventions, notamment au titre du « fonds friches »

Le volet 2 concerne, quant à lui, les études de faisabilité techniques, financières et les études urbaines en vue d'une requalification du site. Sont comprises dans ce volet les études urbaines pré-opérationnelles, les études relatives aux procédures environnementales, les études de faisabilité technique, les études financières et de montage opérationnel, et des études diverses.

Seules quelques études relevant du volet 2 (études de faisabilité techniques, financières et études urbaines en vue d'une requalification du site) ont été réalisées, à savoir le diagnostic écologique 4 saisons, la mise en place de piézomètres et le suivi qualitatif de la nappe.

Le volet 1 reste à réaliser en totalité.

Il est important que les études soient menées à bien, pour disposer des informations et éléments nécessaires pour :

- mener à leur terme les procédures relatives aux ICPE,
- arbitrer, le moment venu, les choix stratégiques, urbains et financiers.

Dans ce cadre, il est proposé de prolonger le mandat de trois ans, et de porter ainsi sa durée totale à 7 ans.

Il est également nécessaire de modifier les modalités du paiement de la rémunération du mandataire, telles que précisées dans l'avenant n°1 annexé à la présente délibération.

Le montant global du mandat est inchangé.

Vu la Convention de Prestations Intégrées portant mandat d'études et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux préalables en vue de la reconversion d'une friche industrielle dite « site Parker » ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées annexé au présent rapport ;

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°1, annexé au présent rapport, à la convention de prestations intégrées conclue avec la Société publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) et portant mandat d'études et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux préalables en vue de la reconversion d'une friche industrielle dite « site Parker » ;

- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 56

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance



Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

